

N ° 2 8  
MARS  
2 0 0 6

LETTRE D'INFORMATION DE LA CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES MÉDECINS DE FRANCE

## La CARMF élue meilleure caisse de France ?



La CARMF a le **meilleur taux de recouvrement** : plus de 99 % des cotisations émises, alors que certaines caisses n'atteignent pas 85 %. C'est un témoin de confiance, malgré des cotisations lourdes. Grâce au dialogue et à des propositions individualisées, nombre de situations ont été réglées, et le personnel du service contentieux est en réduction alors que depuis 50 ans il augmentait.

La CARMF a la **meilleure gestion**. Pour l'immobilier nous avons en 5 ans renouvelé la moitié du parc, la rentabilité est passée de 2 à 5 %, et le personnel a chuté de près de moitié. Pour les valeurs mobilières, les obligations sont, comme pour tout le monde, dans des valeurs moyennes, mais pour les actions, représentant 60 % des réserves, en diversifiant et en gérant mieux nous avons fait l'an dernier 26,3 % de performance, soit 5 % de mieux que les indices européens. Nous sommes maintenant copiés par le Fonds de Réserve des Retraites. Ces performances se retrouvent dans Capimed, toujours sur le podium des meilleurs contrats Madelin de France.

La CARMF est la **plus innovante**. Pour le régime de Base, à la CNAVPL une réforme tournait en rond depuis 10 ans. C'est la CARMF qui a fait annuler la énième version du Président, qui a fait des propositions obtenant un consensus débouchant sur la réforme actuelle. C'est encore elle qui avec les avocats a bousculé la compensation nationale, revenue maintenant au même niveau que les autres professions. C'est encore elle qui a obtenu 8,6 % de cotisation au lieu des 9,6 proposés. Pour le régime Complémentaire nous avons innové dans la répartition provisionnée et les réserves sont activement gérées pour améliorer les retraites de demain. Le régime Invalidité-Décès a fait des pas de géant, après 10 ans de blocages ministériels. Pour l'ASV nous sommes la première caisse à proposer une fermeture de régime et à en donner la solution chiffrée crédible.

La CARMF est la **plus compétente**. Si elle est crainte dans les Ministères et dans certains organismes, elle ne laisse pas indifférent et elle est de plus en plus souvent écoutée, souvent interrogée, d'où certains changements et déblocages de dossiers devenus possibles.

La CARMF est la **plus sociale**. Son budget d'action sociale est 3 fois plus élevé par cotisant que dans les autres caisses, ce qui nous a valu avec la réforme une division par 3 du budget du régime de Base. Nous nous sommes battus et nous avons obtenu cette année une revalorisation de 60 %.

.../...

# Édito

(suite)

La CARMF a **la meilleure communication**. La qualité des bulletins et des lettres, leur contenu, les chiffres, l'iconographie ont été salués par la presse. Un site internet de qualité a été développé.

La CARMF est **la plus transparente**. Alors que les autres caisses cachent leurs simulations, leurs réserves, leur mode de fonctionnement, nous, nous publions tout. Rien n'est caché, au contraire. Et comme c'est parfois compliqué nous expliquons et réexpliquons pour que cela ne soit pas seulement publié, mais aussi assimilé et compris.

La CARMF est **la plus fidèle** à ses engagements. Contrairement aux habitudes françaises nous ne promettons pas : nous faisons ce que nous disons, et nous disons ce que nous faisons, et ce toujours à l'écoute de ceux qui nous ont élus, pour eux, pas pour nous.

La CARMF est **la plus sympathique**. En quelques années, le Conseil d'Administration, lieu de tractations et de joutes parfois odieuses, est devenu plus sérieux. Ce n'est plus un Conseil, mais un groupe d'amis, et l'ambiance avec le personnel administratif est en rapport. 100 % du temps est maintenant consacré aux dossiers, on le retrouve dans les résultats. Généralistes, spécialistes, Secteur 1, Secteur 2, syndiqués, non syndiqués, actifs, allocataires, nous avons tous travaillé sans tenir compte des catégories auxquelles nous appartenons. Un Président élu par 28 administrateurs sur 28 (cotisants, allocataires, cooptés et membres de l'Ordre), du jamais vu dans aucun organisme social. C'est la preuve d'une équipe soudée, travaillant comme un seul homme. Une équipe formidable.

La CARMF est **la moins chère** : toutes ces performances ne sont pas obtenues pour un coût plus élevé qu'ailleurs, mais le contraire : 1,3 % des cotisations seulement. Avec l'ambiance, l'efficacité est forcément au rendez-vous.

La CARMF est **la plus critique**. Elle ne s'endort pas sur ses lauriers. On peut toujours faire mieux, et il y a encore beaucoup à faire. Tout n'est pas parfait, loin de là. Il nous faut continuer à secouer cette technocratie qui nous étouffe et empêche toutes les réformes nécessaires à une bonne gestion.

Il nous faut encore améliorer le régime de Base, les réversions, les conditions de travail des bas revenus et des retraités en activité (insupportables), la prévoyance. Il nous faut améliorer encore plus la gestion du régime Complémentaire pour que les réserves remplacent les hausses de cotisations et les érosions des pensions. Il nous faut encore améliorer les propositions pour l'ASV afin que les confrères actifs et allocataires ne soient pas spoliés.

Enfin, il nous faut encore améliorer les rapports entre vous et l'administration. Il y a de moins en moins d'accrocs, mais il y en a encore trop. C'est normal avec 170 000 affiliés et la complexité de nos 5 régimes, tous soumis à des contraintes administratives et des textes différents ; c'est normal avec les difficultés d'exercice croissantes avec des charges à la limite du supportable (ou de l'insupportable), mais ce n'est pas parce que c'est normal que nous l'acceptons...

Tout ceci a été fait par des délégués et des administrateurs en place depuis 6 ans. Personnellement non soumis à réélection, mon souhait est que l'équipe issue des prochaines élections soit la même pour continuer sur la même voie, et que les nouveaux venus aient le même état d'esprit, les mêmes ambitions.

Si vous voulez que la CARMF reste la meilleure Caisse de France, élisez les meilleurs délégués et administrateurs, ceux qui ont déjà fait leurs preuves, et leurs amis qui souhaitent prendre la relève.

Docteur Gérard MAUDRUX

# Le bilan du Conseil d'Administration

de 2000 à 2006

## RÉGIME DE BASE

### ●●● Il y a plus de six ans

- ▶ Certaines cotisations forfaitaires, lourdes pour les bas revenus, pouvant varier du simple au double selon la profession libérale.
- ▶ Une cotisation sans points, véritable impôt.
- ▶ Une compensation nationale de l'ordre de 2,3 %, autre impôt réservé aux libéraux.
- ▶ Une réversion de 50 %.
- ▶ Pas de cumul retraite/activité libérale.

### ●●● En 2006

- ▶ Une cotisation proportionnelle avec 2 tranches attributives de points :
  - à revenu égal, cotisation égale.
- ▶ Une compensation ramenée à 1,6 %.
- ▶ Une réversion de 54 %.  
Les conditions de ressources ont été améliorées par rapport au Régime Général.
- ▶ Possibilité de cumul retraite/activité libérale.

#### ⇒ A faire

- ▶ Rester vigilant sur les taux de cotisation et sur la compensation nationale afin d'éviter qu'ils n'augmentent. Ces deux points sont remis en question chaque année à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL).
- ▶ Se battre pour obtenir des conditions matérielles décentes pour le cumul retraite/activité libérale qui rend la chose matériellement très difficile, malgré une loi et des effets de manche d'un ministre qui parle sans agir.

## RÉGIME COMPLÉMENTAIRE

### ●●● Il y a plus de six ans

La réforme était en cours sous notre impulsion. Une cotisation de 14 % était prévue, un lissage des pensions de 1 % l'an (3 % en 1999).

### ●●● En 2006

- ▶ Une cotisation bloquée à 9 % et une réforme bien sur ses rails, sans remise en cause. Elle a pour but de constituer des réserves, dont le capital et les intérêts permettront de mieux garantir les retraites dans les 30 ans à venir, malgré un cataclysme démographique que les autorités feignent toujours d'ignorer.
- ▶ Ces réserves sont constituées grâce à l'effort des cotisants (surcotisation actuellement de 2,6 %) et des allocataires (érosion des retraites moyennes de 1,5 % l'an au début, moins de 1 % actuellement, deux fois moins que dans l'ASV). Équité dans les efforts actuels, équité entre les générations pour les retraites futures.
- ▶ Une croissance des réserves accentuée par une gestion extrêmement dynamique et performante :
  - fin 1999, trois ans d'allocations,
  - fin 2005, six ans d'allocations.

#### ⇒ A faire

- ▶ Garder le cap, améliorer encore le rendement des réserves pour éviter l'augmentation des cotisations et arrêter l'érosion des pensions.
- ▶ A terme :  
30 % de la retraite assurée par la capitalisation.
- ▶ Continuer à se battre pour maintenir ou augmenter le pouvoir d'achat des cotisants et leur nombre afin de mieux financer le régime.

# Le bilan du Conseil d'Administration

de 2000 à 2006

## RÉGIME ASV

### ●●● Il y a plus de six ans

La cotisation était de 2 616 €, la valeur du point de 16,17 €.

### ●●● En 2006

La cotisation est de 3 600 € (parts médecins et caisses), le pouvoir d'achat du point a baissé de 17 % en 7 ans. La situation catastrophique à venir dénoncée depuis des années par la CARMF, niée par les syndicats, est maintenant reconnue par les mêmes et bien établie par plusieurs audits : CARMF, actuaires privés, puis IGAS et Cour des Comptes. Le marché de dupes commence à se dévoiler. Le système a fonctionné, certains en ont profité, mais il devient évident qu'il ne pourra continuer à fonctionner ainsi, les promesses deviennent matériellement impossibles à tenir.

#### ⇒ Ce qui est prévu

La Loi soutenue par de nombreux syndicats permettra la mise en oeuvre des propositions de l'IGAS :

- ▶ un blocage des retraites liquidées pendant 20 ans (soit - 30 %),
- ▶ pour les retraites futures, non liquidées et points déjà acquis : division par 3 de la valeur des points acquis avant 1992, perte de 30 % pour celle des points acquis entre 1992 et 2006.
- ▶ pour les nouveaux points, perte de 50 % de leur valeur pour la même cotisation.
- ▶ Malgré cela, pour combler le déficit, instauration d'une deuxième cotisation proportionnelle, peut-être sans points. Aucune garantie du paiement des 2/3 des caisses, inscrit dans aucun texte. La Loi de 2004 permet aux caisses de moduler leur part de 1 à 100 % à discuter à chaque convention.

#### ⇒ A faire

- ▶ La CARMF continuera de dénoncer toute tentative de spoliation des retraites acquises ou futures, elle continuera de faire des propositions garantissant au mieux les droits des uns et des autres, elle s'opposera à toute promesse impossible à tenir.

## RÉGIME INVALIDITÉ-DÉCÈS

### ●●● Il y a plus de six ans

- ▶ Capital décès bloqué depuis longtemps à 3 500 € ne payant même pas le solde des cotisations dues à la CARMF.
- ▶ Une invalidité totale à 100 %. Si vous pouviez avoir une activité quelconque, tenir un téléphone, vous n'étiez pas pris en charge.

### ●●● En 2006

- ▶ Capital décès de 38 000 €.
- ▶ Une prise en charge de l'invalidité professionnelle. Vous ne pouvez plus exercer votre métier, vous êtes pris en charge.
- ▶ Augmentation du plafond de la rente temporaire de 84 à 90 points.

#### ⇒ A faire

- ▶ Encore trop de problèmes pour les arrêts temporaires, les reprises ponctuelles d'activité, les maladies de longue durée, la prise en charge avant 90 jours...  
Le régime bien qu'amélioré est en plein audit.

## RÉGIME ADR

Ce régime très injuste a été voulu par les syndicats, il est géré par les caisses maladie et les syndicats. La CARMF a toujours dénoncé ses travers.

Des confrères qui n'y ont jamais ou peu cotisé en profitent pleinement, des confrères ayant toujours cotisé n'en bénéficieront pas.

Pousser des confrères dehors et les payer, alors qu'on en manque est une mesure digne de nos dirigeants, pas de la CARMF. Ce régime est actuellement fermé, les cotisations baissent au fil du temps jusqu'à extinction des droits.



## Le coup de gueule du Conseil d'Administration

Si le gouvernement envisage de baisser de 10 % la retraite des fonctionnaires, imaginez le tollé syndical et la France paralysée.

Lorsque l'IRCANTEC a proposé de baisser de 40 % les retraites, les syndicats tous unis ont rapidement mis le holà.

Chez les médecins, lorsque le gouvernement fait voter une loi pour permettre de baisser la valeur du point ASV (qui a déjà subi une érosion de 15 % en 6 ans) de 30 à 66 % selon la date d'acquisition et de 50 % les futurs points acquis, le Conseil d'Administration est choqué de voir l'absence totale de réaction syndicale. Incroyable mais vrai.

## Rumeurs

### La fermeture de l'ASV va faire baisser la retraite de 40 %

FAUX

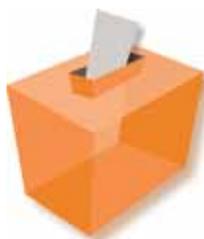
Certains mal intentionnés ou mal informés font courir ce bruit à propos de la fermeture proposée. Fermeture veut dire arrêt de distribution de nouveaux points, paiement des anciens.

- ⇒ Les retraités actuels continuent de percevoir leur retraite comme avant.
- ⇒ Les futurs retraités voient leurs points déjà acquis servis dans les mêmes conditions.
- ⇒ Pour les retraités "d'après-demain", la cotisation ASV récupérée est répartie entre le Régime Complémentaire (obligatoire, + 1 ou 2 %), et CAPIMED (facultatif), afin de préserver le même niveau de retraite globale, avec plus de garanties.

La fermeture est pour nous la solution qui garantirait au mieux les points acquis, liquidés ou non, et le financement reposerait alors sur ceux qui ont voulu ce régime et fait des promesses, non sur les futurs cotisants.

### Cessation d'activité du Président de la CARMF

VRAI



Le Président dépose son bistouri bien avant l'âge de la retraite, estimant que les conditions d'exercice conventionnel démotivent et ne garantissent plus la qualité. N'étant plus en activité, il perdrait son mandat d'élu cotisant et donc sa fonction. Si les urnes le décident, il restera cotisant.

À vous d'en décider.



**CARMF**

**46, rue Saint Ferdinand**

**75841 Paris cedex 17**

# Élections

Des élections sont en cours pour le renouvellement de la moitié des délégués, qui eux-mêmes renouvelleront le Conseil d'Administration. Lors des dernières élections il y a trois ans, presque tous les délégués soutenant le Conseil actuel se sont représentés, avec en face une organisation (Avenir Retraite) composée de l'association de CSMF, MG France, SML et d'un groupuscule de retraités pour s'opposer au Conseil actuel. Ils défendaient hier un doublement de la cotisation dans le régime Complémentaire. Aujourd'hui ils acceptent le même doublement probable de la cotisation ASV, avec une baisse drastique des droits.

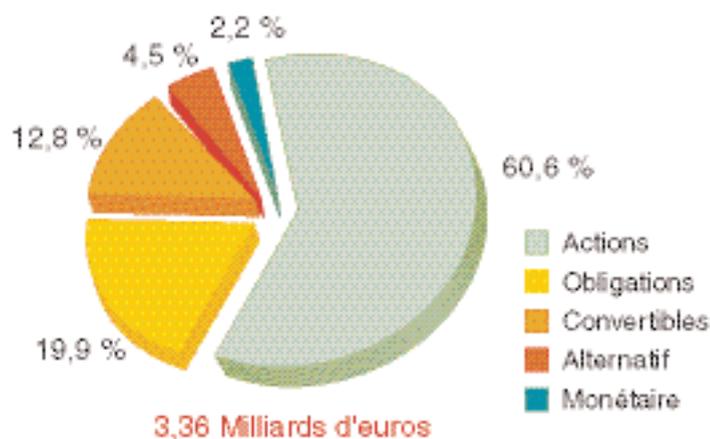
Nous n'avons jamais vu leurs élus s'investir, venir ou faire des propositions. Il a été proposé au Président de la CSMF un poste d'administrateur coopté de son choix au Conseil d'Administration pour venir "apprendre la CARMF" et exprimer ses positions ou propositions, aucune réponse ! Chez les retraités, les organisations se sont bien structurées et présentent des confrères de plus en plus compétents.

Si la coutume en France est de voter pour les meilleures promesses, nous vous demandons d'y déroger et de voter pour juger les confrères sur leurs actes. Si vous n'êtes pas contents, dites le, si vous êtes contents dites le aussi et ne vous abstenes pas.

Docteur Gérard MAUDRUX

## Gestion financière

Le portefeuille investi de la CARMF au 31 Décembre 2005



Une gestion de long terme comportant une exposition résolument forte en actions et en obligations convertibles.

PERFORMANCE FINANCIÈRE 2005

Actions zone euro	23,85 %
OPCVM Actions (Monde)	28,16 %
<b>Total Actions</b>	<b>26,30 %</b>
OPCVM Obligataires	3,44 %
Obligations Convertibles	10,17 %
Alternatif	3,79 %
<b>Total Obligataire</b>	<b>5,47 %</b>
<b>Performance Globale (Actions + Obligataire)</b>	<b>17,43 %</b>

## CAPIMED (loi Madelin)

(Régime facultatif géré en capitalisation par la CARMF)

La moyenne actuarielle annuelle des performances pour la période 1995 - 2004 met en évidence l'un des meilleurs résultats des contrats en euros avec 6,59 % l'an. CAPIMED compte parmi les rares contrats exonérés de frais de gestion annuels (la MACSF se situe à 0,50 % et la PREFON à 0,45 %). Ces frais de gestion handicapent fortement la génération de performance. Les frais de cotisations et de paiement des rentes (2,5 % et 2 % respectivement sur CAPIMED) restent absolument compétitifs. Enfin, la performance n'a pas à subir les prélèvements sociaux (CSG-CRDS), seules les rentes sont fiscalisées.



A renvoyer par Fax : 01 45 72 42 70 ou par courrier sous enveloppe affranchie.

Je souhaite recevoir, sans engagement, une documentation sur CAPIMED (réservé aux médecins en exercice et aux conjoints collaborateurs adhérant à la CARMF).

N° de cotisant à la CARMF :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Date de naissance : ..... Date de la demande : .....